

MULTICIDE® Intermédiaire 2734

Concentré Émulsifiable
RÉSERVÉ AUX APPLICATIONS DE FABRICATION OU DE FORMULATION

NO D'HOMOLOGATION: 27384

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF:

Imiprothrine ([2,5-Dioxo-3-(2-propynyl)-1-imidazolidinyl]-méthyl (1RS)-cis, trans-chrysanthémate)	8,00%
d-phénothrine (Sumithrin™).....	10,00%
* Dicarboximide de N- octylbicycloheptène.....	19,53%

* MGK® 264, synergiste insecticide

MULTICIDE®, MGK® - Marques déposées de McLaughlin Gormley King Co.
Sumithrin® - Marque déposée de Sumitomo Chemical Company, Ltd.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL
NON AUTORISÉ



ATTENTION POISON

SENSIBILISANT DE LA PEAU POSSIBLE

CONTENU NET _____L

VALENT CANADA INC., 201-230 HANLON CREEK BLVD., GUELPH, ONTARIO
N1C 0A1, (519) 767-9262

Fabriqué par:

7325 Aspen Lane North
Minneapolis, MN 55428
U.S.A.
(763) 544-0341

EPA Est. No. 1021-MN-2

MODE D'EMPLOI:

Ce produit doit être utilisé seulement pour fabriquer des produits insecticides qui sont homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et qui seront étiquetés pour les utilisations suivantes: intérieur non alimentaire/aliments des animaux, résidentiel intérieur. Reportez-vous aux instructions de préparation spécifiques de McLaughlin Gormley King Company. Ce produit doit être utilisé avec les solvants, les porteurs appropriés, les émulsifiants et dans le cas de produits sous pression, les propulseurs appropriés pour produire un insecticide. Les fabricants de pesticides qui utilisent ce produit peuvent être responsables de fournir des données à l'appui de leur propre homologation auprès des agences appropriées. Mélangez bien dans le baril avant tout échantillonnage et à chaque usage.

Ne pas utiliser dans les endroits où l'on manipule, entrepose ou prépare des aliments, lorsque des aliments sont présents.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne pas donner de liquide à la personne. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apportez le contenant, l'étiquette ou le nom du produit ainsi que le numéro d'homologation du produit antiparasitaire lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DE TOUT PERSONNEL NON AUTORISÉ. Dangereux si absorbé par la peau. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Évitez de respirer les vapeurs ou les embruns de pulvérisation. Le contact prolongé ou fréquent avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes. Lavez-vous bien après l'utilisation.

Ne contaminez pas l'eau d'irrigation, approvisionnements d'eau potable ou habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : TOXIQUE pour les organismes aquatiques. NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un cours d'eau, un étang, un estuaire, un océan ou tout autre étendue d'eau.

ENTREPOSAGE: Garder dans le contenant original durant l'entreposage. Rangez le produit dans un endroit sec et frais, bien ventilé loin des semences, de l'engrais ou d'autres pesticides. Gardez loin du feu ou des flammes nues ou d'autres sources de chaleur.

ÉLIMINATION : Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant et les organismes provinciaux de réglementation.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:

Pour des renseignements concernant les urgences médicales ou les accidents mettant en cause des pesticides, composez le **1-888-740-8712**.